

PROPOSITION DE SEANCES INTERVENTIONS EN CLASSE

LE CAUE DU MORBIHAN, dans le cadre de **sa mission de sensibilisation en milieu scolaire** propose un dispositif d'accompagnement sur le **thème de l'architecture contemporaine et le patrimoine du XX^{ème} siècle**.

La **culture architecturale** est l'occasion de proposer aux élèves, à travers une pédagogie d'exploration et de découverte, un sujet interdisciplinaire pertinent et contribuer aux Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) des élèves. A différentes étapes de la scolarité, de l'école élémentaire au collège, ainsi qu'au lycée, nous souhaitons contribuer à améliorer la culture architecturale et la perception de l'environnement bâti.

Ce travail est réalisé avec Heleen STATIUS MULLER, historienne de l'art et chargée de mission au CAUE 56. Proposé à titre gracieux*, nous répondons aux demandes dans la limite de nos capacités.

DEMARCHES PEDAGOGIQUES

Des projets d'éducation artistique et culturelle sont proposés, dans lesquels, deux disciplines, l'histoire de l'art et la culture architecturale sont invitées à se côtoyer.

- Les rencontres s'inscrivent dans le parcours Education Artistiques et Culturelles /dossiers : photos, croquis et texte...
- Les séances de sensibilisation peuvent facilement intégrer les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, elles se réalisent en **co-construction et co-intervention avec les enseignants**.

Nous privilégions :

- des séances « monographiques » où nous proposons de regarder l'architecture contemporaine du XX^{ème} siècle.
- des séances courtes, d'une durée d'une heure ou d'une heure et demi maximum, afin de s'adapter plus aisément dans les emplois du temps chargés des élèves et des enseignants.
- de pérenniser notre collaboration avec les enseignants et les établissements scolaires en construisant un projet sur l'année scolaire, avec différentes classes et sur plusieurs niveaux.

Cultures interdisciplinaires, ateliers ludiques, pratiques expérimentales, théorie et méthodologie de Histoire de l'art se côtoient dans nos projets de "pratiques artistiques et culture architecturale".

APPROCHES THEORIQUES ET ATELIERS LUDIQUES

- Fondamentaux de l'histoire de l'architecture du XXème : les architectures de Franck Lloyd Wright, Le Corbusier, Renzo Piano, Richard Rogers, Jean Prouvé, Daniel Libeskind sont approchées.
- Découverte de l'architecture rationnelle des « collèges type » : « Un collège par jour »
- Ateliers de constructions collaboratives et d'explorations ludiques de l'architecture.
- Aborder l'architecture de son établissement scolaire par la pratique de la danse. Il s'agit d'un projet de collaboration avec une chorégraphe* sur une période de 6 semaines, sur les heures des cours EPS et Arts plastiques. (*Léna Massiani- cie iN sITU). *Voir les conditions d'interventions spécifiques de ce projet.

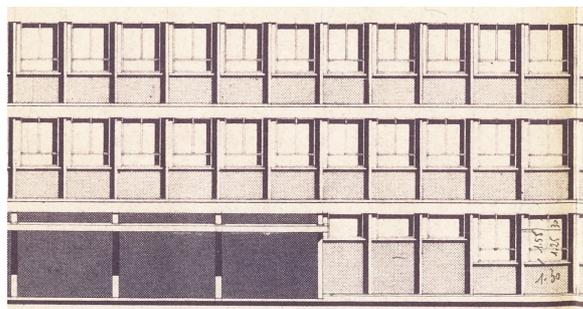
NOS OBJECTIFS SONT

- Aborder l'architecture par les arts et la culture.
- Donner aux élèves des clefs pour « Voir » et « Raconter » sa perception de l'architecture.
- Apprendre à « voir » et « raconter » l'architecture. (image diaporama, récit et projection de films documentaires)
- Encourager la curiosité des élèves pour l'architecture en général en travaillant sur l'architecture de leur établissement scolaire.
- « Éprouver » l'architecture de l'établissement scolaire.

Mesure de la trame constructive,
Elèves du Collège de Beaumanoir, Ploërmel. 2014



Façade du collège de Beaumanoir, Ploërmel. Plan Yves
Guillou. 1969



CONTACT

Heleen STATIUS-MULLER

02 97 54 17 35

h.statiusmuller@caue56.fr

CHOIX ET RESERVATION DES SEANCES

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CHOIX DES SEANCES

Projet pédagogique : Choix des thématiques

- Commune :
-

Contact :

- Numéro téléphone et email :
 - Nom des enseignants concernés
 - Disciplines :
 - Email et /ou téléphone :
-

Classes :

- Niveau :
- Nombres d'élèves dans la classe :

Droits à l'image - Droits de diffusion

A noter que les établissements scolaires participants s'engagent à être en règle concernant les droits à l'image des personnes ou des lieux éventuellement photographiés ou filmés.

Moyens

L'établissement scolaire autorise le CAUE à se rendre sur place et à rencontrer les enseignants pour préparer et organiser son intervention et mettra à disposition du CAUE tous documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant d'exercer sa mission de service public.

Date et signature du chef d'établissement scolaire :
